

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2018**

### **Objet : Décision modificative budgétaire du budget Commune**

1. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative budgétaire présentée.

### **Objet : Décision modificative budgétaire du budget Assainissement**

1. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative budgétaire présentée.

### **Objet : Décision modificative budgétaire du budget Eau**

1. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative budgétaire présentée.

### **Objet : Décision modificative budgétaire du budget Lotissement**

1. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative budgétaire présentée.

### **Objet : Admissions en non-valeur**

1. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'admettre en non-valeur les titres ou produits. Les crédits nécessaires au mandatement de ces admissions en non-valeurs figurent au compte 6541 des budgets concernés.

### **Objet : Achat de mobilier pour la Maison des Associations**

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

1. D'accepter les devis présentés, soit le devis de l'Achat Public d'un montant de 1 096,81 € HT pour l'achat de tables de réunion et le devis de Manutan Collectivités d'un montant de 1 379,40 € HT pour l'achat de chaises,
2. D'autoriser le maire à signer les devis et à mandater les factures correspondantes à l'article 2184 prog. P0302.

### **Objet : Alimentation électrique des radiateurs et pose d'une porte de placard dans « la salle des jeunes »**

Le Conseil Municipal a décidé :

1. D'autoriser le maire à signer les deux devis présentés :
  - Devis LARRAUD Stéphane d'un montant de 549,97 € HT soit 659,96 € TTC pour l'alimentation électrique des radiateurs de la salle des jeunes,
  - Devis BLONDIN Patrick d'un montant de 150 € HT soit 180 € TTC pour la pose d'une porte de placard avec verrou dans la salle des jeunes.

Les factures correspondantes seront mandatées en section d'investissement à l'article 21318 du budget principal.

### **Objet : Aménagements de sécurité des entrées et traversées du bourg (sécurité routière) : demande de subvention auprès du Conseil Départemental 87**

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

1. De réaliser en 2019 les travaux d'aménagements de sécurité des entrées et des traversées du bourg,
2. D'approuver le coût estimatif de cette opération qui s'élève à 136 080 € HT établi par l'ATEC 87, soit un montant de 163 296 € TTC pour les deux tranches,
3. De solliciter l'attribution d'une subvention du Conseil Départemental 87 au titre des amendes de police, au taux le plus élevé possible,
4. De couvrir le montant de la part contributive de la commune dans la dépense, par des fonds libres,
5. D'approuver le plan de financement prévisionnel présenté.

**Objet : Création d'un espace de fabrication et de vente de boulangerie-snacking : demande de subvention DETR**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

1. De réaliser les opérations d'acquisition et de réhabilitation proposées en vue du maintien du dernier commerce de boulangerie-pâtisserie de la commune,
2. D'accepter le plan de financement prévisionnel,
3. De solliciter, auprès de l'état, l'attribution d'une subvention au titre de la DETR.

**Objet : Réfection de l'escalier de la Maison des Associations**

1. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser le maire à signer le devis de l'entreprise BLONDIN Patrick d'un montant de 900 € HT soit 1 080 € TTC pour le nettoyage de l'escalier et la mise en vernis dans la Maison des Associations. Les factures correspondantes seront mandatées en section d'investissement à l'article 21318 du budget principal.

**Objet : Signalétique de la Maison des Associations**

1. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser le maire à signer le devis de l'imprimerie MALINVAUD d'un montant de 846 € TTC pour la signalétique extérieure des bâtiments de la maison des associations. Ce devis répondant aux attentes de la commission ayant reçue les entreprises antérieurement à l'établissement de leurs devis. Les factures correspondantes seront mandatées en section d'investissement à l'article 2135 du budget principal.

**Objet : Décision Modificative Budgétaire – Budget principal**

1. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative budgétaire présentée.

**Objet : Création d'un espace de fabrication et de vente de boulangerie-pâtisserie-snacking : consultation en vue d'une prestation de maîtrise d'œuvre**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

1. D'adopter le dossier de consultation d'entreprises présenté en vue de la mise en place de la prestation de maîtrise d'œuvre,
2. D'autoriser Madame le Maire à lancer la consultation selon la procédure adaptée du Code des Marchés Publics,
3. D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Fait à Arnac-la-Poste, le 30 janvier 2019

**Le Maire,**

**Mariane DEVERINES**

